



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Décision du 4 août 2021

DECISION DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA
PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL

OBJET : Fourniture et pose de deux supports en structure métallique permettant la pose de panneaux LED (Stade Armand Cesari).

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2020 – 1525 du 07/12/2020 d'Accélération et Simplification de l'Action Publique (ASAP) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes en matière de commande publique : la préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur au seuil relatif au contrôle de légalité défini par décret (214 000 € HT à ce jour) ;

Décision du 4 août 2021

OBJET : Fourniture et pose de deux supports en structure métallique permettant la pose de panneaux LED (Stade Armand Cesari).

Vu la consultation lancée le 2 août 2021, sous la forme de procédure adaptée, pour la fourniture et la pose de deux supports en structure métallique permettant la pose de panneaux LED au stade Armand Cesari ;

DECIDE

D'attribuer le marché public de fourniture et pose de deux supports en structure métallique permettant la pose de panneaux LED au stade Armand Cesari, à la SARL Bastia Charpentes Armatures, sise 75006 Paris – (n° Siret : 48359904900036), pour un montant de 96 550 € HT ;

DIT

Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération, chapitre 21, ligne 2135 ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **05 AOUT 2021**
et publication ou notification
du **05 AOUT 2021**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI

Cette décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification